



MEMBRE
5 JOURS
Saison 2020

CATÉGORIES DE MEMBRES

Actionnaires

Non-actionnaires

5 jours – du lundi au vendredi
COTISATION ANNUELLE

3 376\$

3 676\$

AUTRES FRAIS OBLIGATOIRES APPLICABLES

Entreposage et nettoyage des bâtons,
usage d'un chariot pour le membre et ses
invités, adhésion au CLUB PRO

177 \$



177 \$



Champ d'exercice – utilisation illimitée¹

83 \$



83 \$



Location d'un casier au vestiaire

62 \$



62 \$



Droits à Golf Québec inclus – 37 \$



Nourriture, breuvages et boissons alcoolisées :
charge minimale de 475\$ (avant service et
taxes)²

475 \$



475 \$



**TOTAL : ADDITIONNEZ VOTRE COTISATION ANNUELLE AUX AUTRES FRAIS OBLIGATOIRES
APPLICABLES**

AUTRES FRAIS OPTIONNELS

Si vous souhaitez être éligible à la politique
pour absence prolongée d'un membre en cas
d'accident ou de maladie, vous devez
souscrire une contribution de 50\$.

50 \$



50 \$



Location d'un grand casier au vestiaire

+42 \$



+42 \$



**TOTAL : ADDITIONNEZ VOTRE COTISATION ANNUELLE MAJORÉE DES AUTRES FRAIS OBLIGATOIRES
APPLICABLES À LAQUELLE VOUS AJOUTEZ LES AUTRES FRAIS OPTIONNELS**

1. Champ d'exercice (réservé exclusivement à tous les membres ainsi qu'à ceux qui utilisent un droit de jeu) : une contribution de **83\$**, pour utilisation illimitée du champ d'exercice, s'ajoute à la cotisation annuelle.
2. Charge minimale : une charge minimale de **475\$** avant le service (12%) et les taxes sur la nourriture, les breuvages et les boissons alcoolisées consommés au Club est applicable.



MEMBRE
5 JOURS
Saison 2020

Notes

- Aucune restriction quant aux heures de réservation des départs du lundi au jeudi, incluant les jours fériés. Le vendredi, les départs **sont**¹ disponibles avant 12h seulement.
- Droit de participation aux événements internes suivants : journée d'ouverture, championnat du Club et journée de fermeture.
- Des frais de 100\$ sont payables au Club pour l'accès aux clubs de l'entente « Prestige » et aux clubs affiliés.
- La TPS et la TVQ s'ajoutent à tous les montants indiqués ci-dessus.
- La date de référence pour déterminer l'âge de toutes les catégories est le 1^{er} mai.
- Votre abonnement au Club de golf Cap-Rouge n'est pas transférable.
- Un Membre Contractant peut donner sa démission à tout moment en avisant la Société par écrit. Le cas échéant, **la démission prend effet au plus tard le 1^{er} février suivant la date où tel avis a été donné.** Le Membre Contractant doit s'assurer d'être en mesure de prouver que tel avis a été donné à la Société ainsi que la date à laquelle il a été donné.
- Dès le 21 août 2019, cette catégorie est accessible à tout nouveau membre pour la saison 2020 et qui y adhère en 2019 en versant un dépôt de 1000\$ non-remboursable, sauf en application de la politique de remboursement pour absence (maladie, accident) et s'il a payé la contribution de 50\$ exigible au moment de son adhésion en 2019.

Modalités de paiement

- Les montants payables doivent être réglés avant le 1^{er} mai 2020. Alternativement, ils peuvent être réglés en 4 versements égaux aux dates suivantes : 1^{er} mars 2020, 1^{er} avril 2020, 1^{er} mai 2020 et 1^{er} juin 2020.
- Un intérêt de **1,5%** par mois est ajouté sur tout compte qui n'est pas acquitté à la date prévue.
- Il est possible de payer par internet en utilisant le site de votre institution financière. Les indications sont fournies sur leur site. Présentement, les principales institutions financières offrent ce service. Au besoin, veuillez consulter votre institution financière pour vous assister à cet égard; les services administratifs du Club ne peuvent le faire.

¹ Précision du 3 septembre 2019.



MEMBRE
5 JOURS
Saison 2020

Crédits de référencement

- Le membre qui parraine un nouveau membre pleins privilèges a droit à un crédit de 500\$.
- Le membre qui parraine un nouveau membre « Corporatif 50 » a droit à un crédit de 300\$.
- Le membre qui parraine un nouveau membre de 18 ans et plus a droit à un crédit de 50\$.